

# Quels sont nos lieux de permanence ?

*Accueil de préférence sur rendez-vous*

A Dinan

**Le lundi après-midi**  
Centre social point info famille  
5 bis, rue Gambetta

---

A Guingamp

**Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi après-midi**  
Centre social  
rue Hyacinthe Cheval

---

A Lannion

**Le jeudi matin**  
Centre socio-culturel  
19, rue Jean Savidan

---

A Loudéac

**Le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> lundi après-midi**  
Point d'accès au droit  
15, rue de Moncontour

---

A Paimpol

**Le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> jeudi après-midi**  
Centre Dunant au CCAS porte 14  
rue Henry Dunant

---

A Saint-Brieuc

**Le vendredi matin**  
Maison du temps libre, 6 bis rue du Maréchal Foch  
**Le dernier samedi matin de chaque mois**  
Mairie de Saint-Brieuc, Place du Général de Gaulle

---

A Rostrenen

**Le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> vendredi matin**  
Cité Administrative  
rue Joseph Pennec

---

# Tuteurs Familiaux

Vous souhaitez exercer  
ou vous avez accepté d'exercer  
la protection légale  
(tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)  
d'un de vos proches.

**Pour vous informer,  
vous pouvez vous adresser au :**

## Service d'aide aux tuteurs familiaux

Pour en savoir plus...

# Qui sommes-nous ?

## Des associations agréées



Association Costarmoricaine  
d'Accompagnement et de Protection  
Tél. : 02.96.78.84.00



Association  
de Protection des Majeurs  
Tél. : 02.96.68.16.80



Union Départementale  
des Associations Familiales  
Tél. : 02.96.68.93.99

Pour prendre rendez-vous :  
vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

## Les partenaires engagés dans ce dispositif



La Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
des Côtes d'Armor  
Les Tribunaux d'Instance de Saint-Brieuc,  
de Guingamp et de Dinan

# Que proposons-nous ?

## Information et soutien

*Vous avez besoin d'aide pour remplir un document,  
vérifier une procédure ou même une information...*

Des professionnels mettent à votre service leurs compétences  
et savoir-faire pour vous apporter des réponses à vos questions :

- Quel est le rôle d'un curateur ou d'un tuteur ?
- Quelles démarches devez-vous effectuer ?
- Comment va se dérouler la procédure ?
- Quels sont les documents à remettre au juge ?
- Quels sont vos devoirs et obligations ?
- ...

Service gratuit  
et ouvert à tous

## Deux types d'intervention

- Des entretiens individuels (par téléphone ou sur rendez-vous)
- Des réunions d'information collectives sur des thèmes en lien avec votre mission.